



RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

Décryptage COP21

Atelier annuel du RC&D, 9-13 mai 2016, Casablanca, Maroc

Joseph Y. KOGBE
Coordonnateur international du Réseau Climat & Développement

L'Accord de Paris est une étape inédite pour le multilatéralisme

1

- C'est la première fois qu'**un accord sur les CC est adopté par 195 pays** membres de la CCNUCC

2

- C'est aussi la première fois que **plus de 150 chefs d'Etats et de gouvernements se déplacent pour une réunion internationale** autre que l'Assemblée Générale annuelle des Nations Unies.

3

- C'est aussi la première fois que **tous les pays de la planète se fixent des objectifs** en matière de lutte contre les CC et sont arrivés au sommet préparés, à la très grande différence du sommet de Copenhague

Un accord historique sur le climat

Un accord adopté par 195 pays (l'ensemble des pays membres de la CCNUCC)

Un accord vise à maintenir la hausse des températures bien en deçà de 1,5 ou 2°C

Un accord qui fixe un cap de long terme ambitieux et exige que tous les États renoncent définitivement aux énergies fossiles, au profit des énergies renouvelables

Un accord qui renouvelle l'engagement des 100 milliards \$ jusqu'en 2025

Mais tout n'est pas gagné ...



RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

Qu'a-t-on obtenu de Paris ?

Objectif de long terme ambitieux

Maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 ° C, voire 1,5° C

Mais le reste de l'accord ne garantit pas qu'il sera atteint

Objectif à long terme de zéro émissions nettes au cours de la seconde moitié de ce siècle.

Mais la référence à l'« équilibre » entre les émissions et les absorptions par les puits de GES n'exclut pas les fausses solutions comme stockage de CO₂, séquestration du CO₂



RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

Des avancées sur les financements à clarifier

- Financement pour l'après-2020
- Financement de l'adaptation
- Financement avant 2020

Financement pour l'après-2020

- Les pays développés ont décidé de poursuivre l'objectif de dégager 100 milliards USD par an jusqu'en 2025, puis un nouvel objectif pour l'après-2025, avec 100 milliards comme plancher. Cependant, **nous ne savons pas s'il s'agira d'un objectif vague** pour lequel personne ne pourra être tenu responsable **ou s'il renforcera les dispositions en matière d'appui financier de sources publiques.**
- Le texte parle de *mobiliser* plutôt que de *fournir* l'appui financier, **ce qui ouvre la porte** à un risque de dépendance excessive vis-à-vis **des investissements privés.**
- L'accord définitif ne comporte **pas de programme de travail sur les sources innovantes de financement public.** Autrement dit, le sommet de Paris n'a pas prévu de moyen de ne plus puiser dans l'APD pour financer la lutte contre le CC.

Financement de l'adaptation

- Le texte parle d'« **équilibre** » entre l'adaptation et l'atténuation.
- Mais c'était déjà un concept reconnu qui, comme l'expérience le montre, **ne suffit pas à garantir que l'on répondra aux besoins d'adaptation.**
- Surtout, la décision de la COP l'accord parle de réaliser l'objectif de dégager 100 milliards de dollars tout en augmentant sensiblement le financement de l'adaptation par rapport aux niveaux actuels.
- Le sommet de Paris n'a pas permis de fixer un **objectif chiffré de financement pour l'adaptation**, que ce soit pour l'avant ou l'après-2020 (quantitativement ou qualitativement). Ces objectifs devront être discutés à la COP22.

Financement avant 2020

- L'accord n'offre **pas la clarté espérée sur la nature et les volumes de financements** qui seront mobilisés **pour l'adaptation** des pays pauvres. D'après Oxfam, **seulement 16% des financements actuels** vont à l'adaptation.
- Certaines contributions ont été annoncées en amont et au début de la COP, nous rapprochant des 100 milliards de dollars (Allemagne, France, Royaume-Uni, Canada, Pays-Bas, Espagne, Japon, États- Unis, institutions européennes et banques multilatérales de développement).
- Malgré une formulation vague, la décision de Paris définit des critères de comptabilité afin d'améliorer la notification des financements climat.

Un cycle de révision des engagements nationaux qui arrive un peu tard

- Les contributions actuelles sont définies à l'horizon 2025 ou 2030 et nous placent sur une trajectoire de 3 ° C.
- Fait essentiel, **le mécanisme de relèvement des ambitions est très faible** :
 - il est prévu d'organiser un « dialogue de facilitation » pour **faire le point en 2018**, puis de procéder à un **premier bilan en 2023**, puis tous les cinq ans. Ces bilans « éclaireront » les États dans « l'actualisation et le renforcement » de leurs efforts.
 - **En 2020, il sera demandé aux pays qui n'ont pas d'objectifs à l'horizon 2030 de les soumettre**. Ceux qui les auront déjà définis seront invités à les confirmer ou les actualiser (**actualiser ne signifie pas nécessairement renforcer**).
- Il manque un engagement explicite d'augmenter l'effort global
- Point positif: au-delà de l'actuelle série d'INDC, les États se soient engagés à un cycle quinquennal de définition des objectifs, chacun représentant une progression par rapport au précédent.

Les pertes et dommages reconnus, mais pas suffisamment pris en compte

- Points positifs :
 - Article à part entière dans l'accord, distinct de celui sur l'adaptation
 - Reconnaissance symbolique et importante pour les pays vulnérables
 - Attention mise sur certains points clés : assurance, déplacements de population
- Points négatifs :
 - Exclusion des notions de compensation et de responsabilité légale des pays développés
 - Les implications juridiques de la clause excluant toute responsabilité ou indemnisation pour les pertes et dommages (inscrite dans la décision de la COP) restent préoccupantes et doivent être examinées de façon plus approfondie.
 - Pas de feuille de route claire pour avancer sur le financement.

Droits humains, sécurité alimentaire, égalité des genres, transition juste...

- L'ensemble des principes/droits soutenus par la société civile (*droits humains, droits des peuples autochtones, genre, équité entre générations, sécurité alimentaire, transition juste et travail décent, intégrité des écosystèmes*):
 - se retrouvent finalement dans le préambule de l'accord
 - Mais c'est une première dans un traité environnemental, un tremplin important

Et maintenant



- **L'accord de Paris ne garantit pas un monde en dessous de 2° C de réchauffement, mais il ne l'empêche pas non plus.**
- En ce sens, l'accord de Paris est **un plancher et non un plafond** pour la lutte internationale contre les CC.





RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

Les perspectives pour l'après 2015

Enjeux clés 2016 et les les prochaines années

- 1. Les financements climat** : renforcer en quantité et en qualité les financements publics de l'adaptation au CC, sans puiser dans les budgets de l'APD. Cela implique :
 - Méthodologie pour comptabiliser les financements climat
 - Des objectifs chiffrés pour l'adaptation
 - Fixer le montant des financements pour l'après 2025
- 2. Préciser le cap de long terme** : décarbonisation complète de l'économie en 2050 visant 0 énergies fossiles et 100% EnR – Pas de fausses solutions !
- 3. Pertes et dommages** : suivre les avancées sur les moyens financiers et opérationnels.
- 4. Prendre en compte les secteurs qui ne sont actuellement pas visés par l'accord de Paris** afin qu'ils fassent également partie de la solution. C'est le cas du transport maritime et aérien.

Perspectives pour l'après 2015

5. Vérifier la crédibilité des politiques nationales vis-à-vis de l'engagement de limiter le réchauffement à 1,5 ° C.

- Tous les pays doivent s'assurer dans les plus brefs délais de la crédibilité de leurs contributions à l'égard des engagements pris à Paris, afin de déterminer s'ils sont en adéquation avec la limitation du réchauffement à 1,5 ° C.

- Cela appellera à une **révision à la hausse rapide** de certains engagements nationaux, avant 2018.

- **Mettre en œuvre les engagements des pays** sans attendre.

Pour cela, il faut :

- Assurer un suivi de l'opérationnalisation des CDN
- Plaider pour que des moyens y soient affectés.

6. Poursuivre la mobilisation au niveau national et international au niveau international, national.



Merci de votre aimable attention

www.climatdeveloppement.org